

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 26

À l'alinéa 11, après le mot :

« service »,

insérer les mots :

« des douanes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.